Conditions appliquées aux opérations bancaires



TARIFS APPLICABLES AU 21 AOÛT 2017



Le présent document recense les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers.

Pour des raisons de transparence, nos tarifs sont présentés TTC (Toutes Taxes Comprises, TVA ou TAF) Cf définitions page 28.

Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits et les services les mieux adaptés à vos besoins, et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires. Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller de clientèle. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par fax.

Ce document est également disponible sur notre site internet : www.societegenerale.bj

Tarifs en vigueur au 21 août 2017.

Le Taux Effectif Global (TEG) est calculé par une formule, à partir du montant du prêt, du taux, du montant de l'échéance, des frais de dossier, des frais d'assurance.

Taux de base Société Générale Bénin : 9%, susceptible de variation à tout moment.

SOMMAIRE

1 COMPTE AU QUOTIDIEN	6
1.1. OUVERTURE ET VIE DU COMPTE1.2. TENUE DU COMPTE1.3. RELEVÉS DU COMPTE1.4. SERVICES EN AGENCE	6 6 6
2 BANQUE À DISTANCE	8
2.1. INTERNET 2.2. TÉLÉPHONE	8
3 ASSURANCES ET PREVOYANCES	9
4 MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT	10
4.1. ESPÈCES4.2. CHÈQUES4.3. CARTES4.4. PRÉLÈVEMENTS4.5. VIREMENTS	10 10 10 12 12
5 OFFRES GROUPEES DE SERVICE	14
6 IRREGULARITES ET INCIDENTS	15
6.1. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES6.2. INCIDENTS DE PAIEMENT	15 15

7 OPERATIONS AVEC L'ETRANGER	16
8 DÉCOUVERTS ET CREDITS	19
8.1. FACILITE DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS	19 19 19
9 EPARGNES	21
10 SUCCESSIONS	22
11 TRANSFERT WESTERN UNION	23
12 DATES DE VALEUR	29
13 GLOSSAIRE	31
14 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BENIN À VOTRE SERVICE	33

1. COMPTE AU QUOTIDIEN

	FCFA TTC
1.1. OUVERTURE ET VIE DU COMPTE	
Compte chèques	Gratuit
Le dépôt initial minimum requis est de 0 FCFA	
Clôture du compte	
- Chèques	Gratuit
1.2. TENUE DE COMPTE	
Frais mensuels de tenue de compte:	
- Compte chèques	1.650
- Client APE / Etudiant	990
Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire	Gratuit
1.3. RELEVÉS DE COMPTE	
Relevés de compte	
- Périodiques*	Gratuit
- À la demande par page	550
- Edition de mini relevé au distributeur SGB	Gratuit
- Consultation de solde dans les DAB SGB	Gratuit
(*) relevés trimestriels ou mensuels pour le	
compte chèques	
1.4. SERVICES EN AGENCE	
Recherche de documents	
 Document de moins d'un an (l'unité) Document de plus d'un an (l'unité) 	3.540 5.900
	3.900
Autres opérations	04.040
- Attestation de solde /avoirs	21.240
- Attestation financière	47.200
- Attestation de virement bancaire	35.400
- Attestation de capacité financière	47.200
- Attestation de bonne relation	47.200 47.200
- Attestation de ligne de crédit	47.200
- Attestation d'engagement ou de non	47.000
engagement	47.200
 Attestation de plafond de caution Attestation de ressources 	23.600 47.200
Attestation de ressources Attestation de recommandation	47.200 47.200
Autres attestations	47.200 47.200
- Recépissé de dépôt	23.600
- Duplication de pièces comptables	2.950
- Dupilication de pieces comptables	2.930

		FCFA TTC
- Attestation bancaire		47.200
- Information semestriell	e des cautions	23.600
- Boîte à lettres / reprodu	iction de clé de la boîte	Gratuit
- Draguration our compta		Gratuit
 Procuration sur compte 		Gratuit
WEBCOM pour demand	de de visa (1)	9.500
(1) Pour toute prise de r	endez-vous à	
l'Ambassade de France		
Coffres-forts		
Location d'un compartir	ment de coffre-fort:	
- Caution		300.000
- Frais annuel de location	า	nous consulter

2. BANQUE A DISTANCE

	FCFA TTC
2.1. INTERNET	
Abonnement mensuel SOGEBENIN	
INTERNET BANKING (le coût de la connexion est à la charge du client)	2.360
2.2. TÉLÉPHONE	
Centre d'appel	
21 31 99 92 / 21 31 83 00	
Accessible du lundi au vendredi de 8h à 17h	
Abonnement mensuel MESSALIA	
- Formule hebdomadaire (tous les mardis)	
Solde du compte + alerte salaire ou découvert	1.180
Modifications	
- Messalia	Gratuit
Résiliations	
- Messalia	Gratuit

3. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

		FCFA TTC
3.1 PROTECTION DE L'ASSURÉ I	ET DE SES PF	OCHES
Assurance voyage :	Par an	
SOGEVOYAGE		Nous consulter
Assurance compte sécurité:		
QUIETUDE selon l'âge	Par an	5.000
		12.000
 Assurance DIT(Décès, Invalidité) 		Nous consulter
- Prêt personnel		Variable
- Prêt immobilier		Variable
3.2 PROTECTION DES MOYENS	DE PAIEMEN	Т
Quiétis		
- Titulaire	Par an	6.000
- Co-titulaire	Par an	4.000

4. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

		FCFA TTC
4.	1. ESPÈCES	
	Versements (frais de timbre 50 Frs)	Offert
	Commission de dépassement	
	- sur compte autorisé	1.100
	- sur compte non autorisé	1.650
	Retrait d'espèces	
	- par chèque de guichet	550
	- déplacé dans une agence située dans	
	une autre ville	Gratuit
4.	2. CHÈQUES	
	Délivrance de chéquier en agence :	
	- Formules barrées non endossables	Gratuit
_	- Formules non barrées, taxe par vignette	100
	Délivrance de lettres chèques	Sur devis
	Paiement d'un chèque	Gratuit
	Forçage pour paiement de chèque avec	
	ou sans chéquier et sans provision suffisante	1.650
	Remise de chèque(s)	
	- payable(s) au Bénin	Gratuit
	- payable(s) dans la zone UEMOA	Gratuit
	Délivrance d'un chèque de banque	
	payable au Bénin	0,1%+TAF
	min	3.300
	max	27.500
	Annulation d'un chèque de banque	
	payable au Bénin	5.500
	Encaissement de chèque tiré sur SGB	
	ou autre banque UEMOA	Gratuit
	Destruction d'un chéquier non reclamé	
	(après six mois)	5.900
4.	3. CARTES	
	Cartes - Cotisation mensuelle Carte Eclair	FFO
	Carte Eclair Carte Eclair Pack ECO	550 Gratuit
	(soumise à conditions particulières en cas de	Gratuit
	souscription)	

		FCFA TTC
	Carte VISA Electron	1.100
	Carte VISA Classic	2.200
	Carte VISA Electron Pack SELECT	Gratuit
	Carte VISA Classic Pack SELECT	Gratuit
	2ème carte sur un compte joint	½ tarif
	Cartes - Paiements et retraits	
	Paiement par carte à l'étranger	Gratuit
	Retrait d'espèces au Bénin	
	- sur distributeur SGB	Gratuit
	- sur distributeur zone UEMOA (Eclair)	500
	- sur distributeur autre banque (carte VISA)	1.100
	- sur distributeur à l'étranger (carte VISA)	2,5%+TAF
	min	2.750
	Cartes - Paiement chez un commerçant	
	- Zone UEMOA	Gratuit
	- Hors UEMOA	1,5%+taxe
	min	200F+taxe
	Cash Advance (retrait TPE)	
	- Sur équipement SGB	Gratuit
	- Sur équipement autre banque au Bénin	2.750
		2,33% du montant
	oa. oqa.pomenta i ettarige. (nere zerili)	+ 4.000F)+TAF
	Cartes - Renouvellement de carte	
	- Carte VISA ELECTRON	1.100
	- Carte VISA CLASSIC	2.200
_	- Carte ECLAIR	550
	Cartes - Opérations diverses	
	- Restitution de carte capturée	Gratuit
	- Destruction de carte non retirée après	
	6 mois en agence	5.500
	- Commission d'autorisation de dépassement	
	du plafond standard de paiement par	
	carte bancaire par demande	1.100

	FCFA TTC
- Mise en opposition cartes (hors QUIETIS et PACKS)	5.500
- Levée d'opposition	Gratuit
- Expédition de carte ou code à domicile	Variable
- Envoi de code secret par voie postale	Variable
- Reédition de code confidentiel	4.400
- Edition de mini relevé sur distributeur SGB	Gratuit
- Frais sur retour de paiement (crédit voucher)	Variable
Mise en opposition par la banque pour utilisation abusive de la carte	Gratuit
Capture de la carte	
- Par un DAB SGB	Gratuit
- Par un commerçant SGB	Gratuit
- Par un DAB ou un commerçant non SGB	Gratuit
4.4. PRÉLÈVEMENTS	
Commission d'autorisation du dépassement	
du plafond standard	
- Par demande	1.100
Refabrication de carte	5.500
Annulation de carte:	
- Sur demande client	5.500
- Sur instruction de banque	Gratuit
Consultation de solde	0
- Distributeur SGB	Gratuit
 - Distributeur autre banque au Bénin - Distributeur étranger hors Bénin 	770 1.650
4.5. VIREMENTS	1.000
Frais par virement occasionnel	
Emission et Réception d'un virement	
- Interne de compte à compte par et	
pour le même titulaire ou titulaires différents	Gratuit
- Saisie de virement occasionnel sur	
SOGEBENIN	Gratuit

		FCFA TTC
	Frais par virement permanent	
	Mise en place	Gratuit
	Exécution périodique du virement permanent	
	- Vers un compte SGB	Gratuit
	- Vers un compte confrère	2.200
	Modification de virement permanent	Gratuit
	Mise à disposition de fond	Gratuit
	Domiciliation de salaire	Gratuit
	Frais par virement - RTGS	
•	Virement émis sur place vers un tiers	5.500
	Virement dans UMOA :	
	- Quel que soit le montant	11.000
	- Frais SWIFT	5.900
	Virement reçu sur le compte	
	(toute place et toute banque confondue)	Gratuit

5. OFFRES GROUPÉES DE SERVICE

	FCFA TTC
5.1. OFFRES SOCIETE GENERALE BENIN	
Offres Packagées	
Services essentiels	
- Pack ECO	
Le Pack ECO est constitué d'un compte à vue, d'une carte ECLAIR d'un abonnement MESSALIA, d'une assurance Quiétis et en option un découvert. - Pack SELECT	
Le Pack SELECT est constitué d'un compte à vue d'une carte VISA ELECTRON ou CLASSIC, d'un abonnement à MESSALIA, d'un abonnement à SOGEBENIN, d'une assurance QUIETIS, d'un découvert facultatif et en option une assurance QUIETUDE (ex ACS).	
Cotisation mensuelle selon le type de carte	
Pack ECO (Carte Eclair)	2.900
Pack ECO (Carte Eclair)	
(APE et Salariés sous protocole entreprise)	Nous consulter
Pack SELECT* (Carte VISA ELECTRON)	4.600
Pack SELECT* (Carte VISA CLASSIC)	5.500
(*) À partir du 1er Mai 2015	
Avantages tarifaires	
- Réduction sur la cotisation mensuelle des cartes	
Réduction sur la cotisation mensuelle de	o.
MESSALIA.	
- Mise en opposition, levée d'opposition et	
refabrication gratuite en cas de perte ou	
de vol de la carte une fois/an.	
- Découvert automatique allant jusqu'à 50%	
du salaire mensuel domicilié du titulaire du	
compte Pack ECO.	
- Découvert automatique allant jusqu'à 100%	
du salaire mensuel domicilié du titulaire du	
compte Pack SELECT.	

6. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

	FCFA TTC
6.1. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
Incidents sur compte	
- Saisies (conservatoire/attribution)	29.500
- Avis à tiers détenteur	29.500
6.2. INCIDENTS DE PAIEMENT	
 Opposition sur chèque ou chéquier par 	
l'émetteur	
- Par vignette	5.900
- Par carnet	17.700
■ Chèque impayé	
- Frais imputés au bénéficiaire	Gratuit
- Frais imputés à l'émetteur :	
Lettre d'avertissement pour impayé chèque*	
Frais d'impayé	0,1% +TAF
min	5.500
max	11.000
- Port lettre d'avertissement	17.700
- Frais de dossier interdit bancaire	17.700
- Frais de régularisation	5.900
- Chèque émis en infraction interdit bancaire	5.900
*La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques.	
Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Incidents de Paiement de la BCEAO recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.	

7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

	FCFA TTC
7.1 OPÉRATIONS DE CHANGE	
Achat et vente de billets de banque ét	rangers
- Achat de billets de banque en euros	Gratuit
- Vente de billets de banque en euros	2%+TAF
- Achat de billets de banque en autres	devises 1%+TAF
- Vente de billets de banque en autres	devises 2%+TAF
Achat de chèques de voyage en euro	1,1% montant
7.2 CHÈQUE AU DÉBIT	
Chèque de banque et effet en euro)
- Frais de dossier	Gratuit
- Commission de transfert	0,30%
l mi	n 16.500
- TAF	10%
- Frais SWIFT	10.620
- TTHU	0,60%
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
 Chèque de banque et effet en autr Commission de transfert 	
	0,30%+TAF
l mir	
- Commission de change	0,20%
l mir	
- Frais SWIFT	10.620
- TTHU	0,60%
7.3 CHÈQUE AU CRÉDIT	
Chèque en euro	
- Commission d'encaissement	0,30%
l mir	
- Frais d'envoi	14.160
Chèque impayé	
- Frais en cas d'impayé	0,1%
I mir	
111111	+frais
	de correspondant
Chèque en autres devises	
- Commission de change	0,2%
l mir	11.000
- Commission d'encaissement	0,3%+TAF
In	nin 16.500

- Frais d'envoi		FCFA TTC 14.160
- Frais d'envoi - Frais en cas d'impayé		0,1%+TAF
Trais en das d'impaye	l min	16.500
		+frais de
7.4 OPÉRATIONS VIA CARTES VIS	> A	correspondant
Retrait d'espèces par distributeur	r de billets	0.50/
à l'étranger		2,5% du montant+TAF
	l min	2.750
Paiement chez un commerçant		
hors zone UEMOA		1,5% du
		montant+TAF
	l min	220
Les paiements effectués en devises		
autres que l'euro sont débités au cours du jour de traitement de la transaction.		
ad jour de traitement de la traiteaction		
7.5 VIREMENT EMIS		
■ Virement en euros < 500.000 FCI	=A	
- Commission de transfert		0,30%
	l min	16.500
- TTHU		0,60%
- Commission de change		Néant
- Frais SWIFT		10.620
- Autorisation de change à la ch		naeur
Virement en autres devises < 50	0.000 FCFA	0.000/
- Commission de transfert	l min	0,30% 16.500
- TTHU	1111111	0,60%
- Commission de change		0,20%
	l min	16.700
Frais SWIFTAutorisation de change à la ch	arge du dema	10.620 ndeur
- Autorisation de Ghange à la or	large da derria	riacai
■ Virement en euros > 500.000 FCFA	4	
- Commission de transfert	Total Control	1%
	l min	27.500

	FCFA TTC
-TTHU	0,60%
- Commission de change	Néant
- Frais SWIFT	10.620
- Autorisation de change à la charge du	
demandeur	
■ Virement en autres devises > 500.000 FCFA	
- Commission de transfert	1%
l min	27.500
- TTHU	0,60%
- Commission de change	0,20%
I min - Frais SWIFT	16.500
- Frais Swif i - Autorisation de change à la charge du	10.620
demandeur	
Il est fait obligation à tous les clients de remplir et de signer	
les formulaires de change pour tout transfert supérieur à cinq cent mille (500.000) FCFA en complément des pièces	
justificatives.	
7.6 VIREMENTS REÇUS	
■ Virement en euros	Gratuit
Mise en disponibilité :	
- client de passage	0,15%+TAF
l min	16.500
- frais de dossier	5.500
- client autre banque	0,25%
l min	
	16.500
	16.500
i-transfert reçu en euros	16.500
i-transfert reçu en euroscrédité en compte	16.500
•	Nous consulter
- crédité en compte	
 crédité en compte perçu en espèces Le service i-transfert est souscrit auprès d'une agence du	
- crédité en compte - perçu en espèces	

8. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FCFA TTC

8.1. FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERTS

Facilité de caisse ou découvert ponctuel

max TBB + 3

12%+TAF

8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Crédit EXPRESSO

- Frais de dossier

10.000 +TVA

12%+ TAF

11.800

l min

Taux d'intérêt

. -

max TBB + 3

Durée minimum 6 moisDurée maximum 60 mois

Nous consulter

- Assurance DIT (Décès, Invalidité)

Nous consulter

Crédit Scolaire

- Frais de dossier

0,5%

Taux d'intérêt

max TBB + 1

I min

9,5%+TAF

Le montant minimum du prêt à la consommation est de 100.000F.

En cas de remboursement anticipé : 3% sur le montant restant à rembourser + taxe. En cas de retard du paiement de l'échéance la pénalité est de 3% du montant + taxe.

8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS

Prêt immobilier

- Frais de dossier

1%+TVA

- Taux d'intérêt

100.000 +TVA

- Durée 10 ans maximum

Nous consulter

dans les conditions standards

Nous consulter

- Assurance DIT (Décès, Invalidité)

Nous consulter

Frais de remboursement anticipé 3% sur le montant restant à rembourser + taxe.

max

Les prêts réglementés

□ Avance sur DAT non échu

- Frais de dossier

- Taux de rémunération

- Durée - Plafond FCFA TTC

Gratuit

taux DAT+TAF+

2% (tarif

standard maxi) 6 mois

80% max

du montant du DAT

9. EPARGNES

	FCFA TTC
9.1. ÉPARGNE BANCAIRE	
Compte épargne	
(sans frais et sans dépôt minimum)	2.500/
par an Le taux de rémunération fixé ci-dessus est per	3,50%
dans la limite d'un plafond de 10.000.000 FCFA	1
<u> </u>	•
Compte épargne junior ²	
(sans dépôt initial minimum)	0.750/
par an	3,75%
Le taux de rémunération fixé ci-dessus est per	•
dans la limite d'un plafond de 10.000.000 FCFA	4
Clôture de compte épargne	Gratuit
■ Frais perçus sur compte épargne	Néant
■ Dépôt à terme et bon de caisse (1)(2)	<= 10.000.000
dépôt initial minimum de 5.000.000 FCFA)	
par an	3,2474%
■ Compte à rente	nous consulter
■ Plan Epargne Logement(2) par an	3,50%
Le plan épargne logement mené à son terme	
sans être assorti d'un prêt épargne logement	
bénéficie d'une prime d'épargne de 2% du	
capital épargné plafonné à 5.000.000 FCFA.	
1) Le dépôt minimum du compte épargne simple et le compte épargne junior est sans frais et sans dépôt minimum. Le dépôt minimum du compte à rente et du dépôt à terme est de 5.000.000 FCFA. (2) Le taux de rémunération fixé ci-dessus est perçu dans la limite d'un plafond de 10.000.000 FCFA (à compter du 1er Janvier 2015 conformément à la décision N°CM/UMOA/016/09/2014 fixant les conditions de rémunération des produits d'épargne réglémentés dans UMOA). Les intérêts sont payés à terme échu et subissent une retenue IRC (Impôt sur les créances).	

10. SUCCESSIONS

	FCFA TTC
Frais de dossier de succession	
- Frais d'ouverture de dossier	35 400
- Frais de succession :	
=< 1.000.000 FCFA	23.600
> 1.000.000 FCFA	59.000
- Frais de correspondance	11.800

Tarifs transfert domestique (inter et intra ville)

XOF/BEN TO INTRA			
MONTANT	COMMISSION	TAXE	FRAIS TTC
10 000,00	454,55	81,82	536
20 000,00	909,09	163,64	1 073
30 000,00	1 363,64	245,46	1 609
50 000,00	2 272,73	409,09	2 682
60 000,00	2 500,00	450,00	2 950
100 000,00	3 818,18	687,27	4 505
120 000,00	5 000,00	900,00	5 900
200 000,00	6 818,18	1 227,27	8 045
210 000,00	7 727,30	1 390,91	9 118
250 000,00	8 636,40	1 554,55	10 191
300 000,00	9 545,49	1 718,19	11 264
400 000,00	10 909,10	1 963,64	12 873
500 000,00	13 636,40	2 454,55	16 091
600 000,00	16 363,60	2 945,45	19 309
700 000,00	18 181,80	3 272,72	21 455
900 000,00	20 909,10	3 763,64	24 673
1 000 000,00	26 363,60	4 745,45	31 109
1 200 000,00	30 000,00	5 400,00	35 400
1 400 000,00	33 636,40	6 054,55	39 691
1 800 000,00	40 909,10	7 363,64	48 273
2 000 000,00	50 000,00	9 000,00	59 000
2 100 000,00	54 545,49	9 818,19	64 364
2 400 000,00	59 090,90	10 636,36	69 727
2 500 000,00	63 636,40	11 454,55	75 091
3 000 000,00	67 272,70	12 109,09	79 382

TAXE = TVA

Tarifs transferts uniformisés zone UEMOA

XOF/BEN TO UEMOA			
MONTANT	COMMISSION	TAXE	FRAIS TTC
10 000,00	454,55	81,82	536
20 000,00	909,09	163,64	1 073
30 000,00	1 363,64	245,46	1 609
50 000,00	2 272,73	409,09	2 682
100 000,00	3 818,18	687,27	4 505
200 000,00	6 818,18	1 227,27	8 045
210 000,00	7 727,30	1 390,91	9 118
250 000,00	8 636,40	1 554,55	10 191
300 000,00	9545,49	1 718,19	11 264
400 000,00	10909,10	1 963,64	12 873
500 000,00	13 636,40	2 454,55	16 091
600 000,00	16 363,60	2 945,45	19 309
700 000,00	18 181,80	3 272,72	21 455
900 000,00	20 909,10	3 763,64	24 673
1 000 000,00	26 363,60	4 745,45	31 109
1 200 000,00	30 000,00	5 400,00	35 400
1 400 000,00	33 636,40	6 054,55	39 691
1 800 000,00	40 909,10	7 363,64	48 273
2 000 000,00	50 000,00	9 000,00	59 000
2 100 000,00	54 545,49	9 818,19	64 364
2 400 000,00	59 090,90	10 636,36	69 727
2 500 000,00	63 636,40	11 454,55	75 091
3 000 000,00	67 272,70	12 109,09	79 382

TAXE = TVA

Tarifs transferts uniformisés zone CFA

XOF/BEN TO CFA			
MONTANT	COMMISSION	TAXE	FRAIS TTC
25 000,00	1 500,00	279,00	1 779
50 000,00	2 600,00	483,60	3 084
60 000,00	3500,00	651,00	4 151
100 000,00	5 000,00	930,00	5 930
12 000,00	7 000,00	1 302,00	8 302
180 000,00	9 500,00	1 767,00	11 267
210 000,00	11 000,00	2 046,00	13 046
250 000,00	12 000,00	2 232,00	14 232
300 000,00	13 000,00	2 418,00	15 418
400 000,00	16 500,00	3 069,00	19 569
600 000,00	19 500,00	3 627,00	23 127
700 000,00	27 000,00	5 022,00	32 022
900 000,00	30 000,00	5 580,00	35 580
1 100 000,00	37 000,00	6 882,00	43 882
1 400 000,00	39 500,00	7 347,00	46 847
1 800 000,00	59 500,00	11 067,00	70 567
2 400 000,00	73 500,00	13 671,00	87 171
3 000 000,00	78 500,00	14 601,00	93 101
999 999 999,99	0,00	0,00	0

TAXE = TVA + TTHU

Tarifs transferts vers la France

XOF/BEN AND TOG TO France			
MONTANT	COMMISSION	TAXE	FRAIS TTC
60 000,00	5 000,00	930,00	5 930
90 000,00	6 250,00	1 162,50	7 413
120 000,00	7 250,00	1 348,50	8 599
150 000,00	8 500,00	1 581,00	10 081
180 000,00	10 000,00	1 860,00	11 860
210 000,00	12 000,00	2 232,00	14 232
300 000,00	13000,00	2 418,00	15 418
400 000,00	25 200,00	4 687,20	29 887
600 000,00	27 900,00	5 189,40	33 089
900 000,00	36 000,00	6 696,00	42 696
1 100 000,00	41 400,00	7 700,40	49 100
1 400 000,00	59 400,00	11 048,40	70 448
1 800 000,00	70 200,00	13 057,20	83 257

Taxe = TVA + TTHU

Tarifs transferts vers l'Asie

XOF/BEN TO ASIE			
MONTANT	COMMISSION	TAXE	FRAIS TTC
100 000,00	6 000,00	1 116,00	7 116
200 000,00	8 000,00	1 488,00	9 488
300 000,00	10 000,00	1 860,00	11 860
400 000,00	12 000,00	2 232,00	14 232
500 000,00	15 000,00	2 790,00	17 790
600 000,00	18 000,00	3 348,00	21 348
700 000,00	20 000,00	3 720,00	23 720
900 000,00	23 000,00	4 278,00	27 278
1 000 000,00	29 000,00	5 394,00	34 394
1 200 000,00	33 000,00	6 138,00	39 138
1 400 000,00	37 000,00	6 882,00	43 882
1 800 000,00	45 000,00	8 370,00	53 370
2 000 000,00	55 000,00	10 230,00	65 230
2 100 000,00	60 000,00	11 160,00	71 160
2 400 000,00	65 000,00	12 090,00	77 090
2 500 000,00	70 000,00	13 020,00	83 020
300 000 000,00	74 000,00	13 764,00	87 764

Taxe = TVA + TTHU

Tarifs transferts vers les autres corridors

XOF/ VERS AUTRES			
MONTANT	COMMISSION	TAXE	FRAIS TTC
60 000,00	9 000,00	1 674,00	10 674
120 000,00	13 000,00	2 418,00	15 418
180 000,00	17 000,00	3 162,00	20 162
240 000,00	20 000,00	3 720,00	23 720
300 000,00	25 000,00	4 650,00	29 650
375 000,00	28 000,00	5 208,00	33 208
450 000,00	28 000,00	5 208,00	33 208
600 000,00	31 000,00	5 766,00	36 766
900 000,00	40 000,00	7 440,00	47 440
1 100 000,00	46 000,00	8 556,00	54 556
1 200 000,00	54 000,00	10 044,00	64 044
1 500 000,00	66 000,00	12 276,00	78 276
1 800 000,00	78 000,00	14 508,00	92 508

Taxe = TVA + TTHU

12. DATES DE VALEUR

REGLEMENTS AU BENIN

Retrait d'espèces en agence et aux distributeurs :

1 jour ouvré avant la date de comptabilisation (j-1)

Retrait d'espèces d'un compte épargne :

dernier jour de la quinzaine précédent l'opération

Paiement d'un chèque :

1 jour ouvré avant la date de comptabilisation Paiement d'un effet :

1 jour ouvré avant la date de comptabilisation

Virement émis :

1 jour ouvré avant la date d'exécution (j-1) maximum (j-15)

ENCAISSEMENTS AU BENIN

Versement d'espèces :

1 jour ouvré après la date de comptabilisation

Versement d'espèces sur compte épargne:

1er jour de la quinzaine

Virement reçu :

1 jour ouvré après la date de comptabilisation ou max (j+15) pour les opérations sur un compte épargne

Virement interne : valeur J

Remise de chèque

- Société Générale Bénin :
- 1 jour ouvré après la date de comptabilisation (j+1)
 - Confrère:
- 2 jours ouvrés après la date de saisie (j+2)
 - Confrère UMOA:
- 2 jours ouvrés après la date de saisie

Remise effet à l'encaissement

- Société Générale Bénin :
- 1 jour après l'échéance
 - Confrère:
- 2 jours après l'échéance

Remise effet à l'escompte:

1er jour ouvré suivant celui de la remise

CHEQUES

Emission de chèque banque : j-1

Emission de chèque banque autres devises : j-1

Rejet de chèque : j-1 Incident sur compte : j-1

Protêt: variable

Frais de demande de solde : i

REGLEMENTS AVEC L'ETRANGER

Virement émis

- en euros : j-1

- en autres devises : j-1

ENCAISSEMENTS AVEC L'ETRANGER

Virement reçu:

- en euros : jour de couverture

Chèque payable sur l'étranger :

- en CFA ou Euro:

1 jour ouvrable après la date de règlement

13. GLOSSAIRE

Agios

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Autorisation de découvert

Autorisation donnée par la banque permettant de bénéficier d'un découvert d'un montant maximum déterminé et remboursable selon des modalités convenues d'avance.

Avis à tiers détenteur

C'est une mesure de poursuite propre à l'administration fiscale. Lorsqu'un contribuable ne s'acquitte pas spontanément de ses impôts et taxes dans les délais légaux, cette procédure permet au service des impôts ou à la trésorerie en charge du recrouvement, de saisir directement auprès d'un tiers, des sommes d'argent que ce dernier détient pour le compte du contribuable.

Carte bancaire

Moyen de paiement prenant la forme d'une Carte émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire, conformement au contrat passé avec sa banque d'effectuer des paiements et/ou des retraits.

Carte à débit immédiat

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des retraits dont les montants sont généralement débités au jour le jour.

Carte de retrait

Carte délivrée par la banque permettant d'effectuer exclusivement des retraits de billets dans les distributeurs automatiques de billets.

Chèque

Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer la somme inscrite sur celui-ci au profit d'un bénéficiaire. Pour éviter des incidents de paiement, la provision doit être préalable, disponible et suffisante lors de l'émission du chèque, et maintenue jusqu'à sa présentation.

Chèque de banque

Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité en compte, est ainsi provisionné. Les chèques de banque sont souvent exigés pour le règlement d'achats importants ou des paiements en faveur d'administrations publiques.

Chèque sans provision

Chèque émis sur un compte dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour en régler le montant. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires.

Code RIB (Relevé d'identité bancaire)

Code permettant d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le code guichet (5 chiffres), le numéro de compte SG Bénin (11 chiffres) et la clé de contrôle (2 chiffres)

Code BIC (Bank Identifier Code)

Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements internationaux.

Code IBAN (International Bank Account Number)

Code permettant d'entifier un compte bancaire au niveau international. Il est nécessaire pour le traitement des virements internationaux.

DAB (Distributeur Automatique de Billets)

Appareil qui permet de retirer une somme d'argent de son compte à l'aide d'une Carte bancaire et d'un code confidentiel, dans les limites fixées à l'avance contractuellement.

Découvert en compte

Position d'un compte chèque lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir été contractualisée (autorisation de découvert) ou non par le banquier.

Libellé

Ensemble de mots et abréviations utilisés sur les relevés de compte et précisant la nature et l'origine des opérations.

Opposition carte par la banque

Opération par laquelle la banque refuse toute transaction en cas d'utilisation abusive d'une Carte par le titulaire (client-porteur).

Opposition carte par le client-porteur

Opération par laquelle le titulaire (client-porteur) signale à sa banque, par courrier ou ou téléphone confirmé par courrier, la perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse de sa carte.

Opposition chèque(s)/chéquier(s) par l'émetteur (titulaire)

Opération par laquelle l'émetteur d'un chèque ou le titulaire d'un chéquier signale à sa banque, par courrier ou téléphone confirmé par courrier, la perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse du chèque/chequier.

Relevé de compte

Document récapitulant les opérations enregistrées sur le compte d'un client.

TAF (Taxe sur Activités Financières)

Taxe calculée sur l'ensemble des commissions perçues par la banque sur la clientèle et reversée au Trésor. Elle est actuellement de 10%.

TVA (Taxe sur Valeur Ajoutée)

Taxe calculée sur l'ensemble des frais perçus par la banque sur les services délivrés à la clientèle et reversés au Trésor. Elle est actuellement de 18%.

14. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BÉNIN À VOTRE SERVICE

Parce que des solutions existent et s'adaptent à votre situation personnelle ou professionnelle, notre objectif premier est de garantir une meilleure qualité de la relation bancaire et des prestations individualisées. Aussi facilitons-nous l'accès à la banque par divers moyens de communication.

■ VOTRE CONSEILLER CLIENTÈLE EN AGENCE

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence Société Générale Bénin. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers, professionnels et privés. Vous pouvez le contacter directement par téléphone ou par e-mail pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

Vos interlocuteurs SGB ne peuvent demander ou accepter une gratification de la part des clients. Ils perçoivent un salaire et non des commissions sur les ventes : ils vous conseilleront donc dans vos intérêts sur le long terme.

■ LA BANQUE À DISTANCE

TÉLÉPHONE

Standard accessible au 21 31 83 00 / 21 31 99 92 (lundi au vendredi de 8h à 17h).

Accueil agence (voir page 31 du document)

Avec le standard, optimisez votre relation avec votre conseiller professionnel pour la prise de rendez-vous pour demander des informations.

@SOGEBENIN

Où que vous soyez, consultez vos comptes et réalisez vos opérations habituelles (virements) en bénéficiant d'un environnement sécurisé pour toute opération réalisée en ligne.

SERVICE DE RÉCLAMATION CLIENTÈLE

Vous avez plusieurs moyens de nous saisir pour faire part de vos réclamations et de vos suggestions :

1- EN PREMIER LIEU.

Votre Conseiller Clientèle et/ou votre Responsable d'Agence.

2- BOITE A SUGGESTIONS

Dans les agences

3- SERVICE QUALITE

- Par mail:

reclamations.sgb@socgen.com banque.sgb@socgen.com

SERVICE DE RÉCLAMATION CLIENTÈLE

Appelez le (229) 21 31 51 40 et disposez d'une assistance 24h/24 et 7j/7 en cas de perte, de vol ou de tout autre souci sur votre carte souscrit auprès de Société Générale Bénin.

COTONOU (STANDARD)	21	31	99	92
AGENCE PRINCIPALE	21	60	03	60
	21	60	03	59
AGENCE SENADE	21	60	03	86
AGENCE GANHI	21	60	03	96
AGENCE SAINT-MICHEL	21	60	03	80
AGENCE ETOILE ROUGE	21	60	04	06
AGENCE PLACE BULGARIE	21	60	04	01
AGENCE DANTOKPA	21	60	03	90
AGENCE DEKOUNGBE	21	60	04	12
AGENCE STADE DE L'AMITIE	21	60	04	20
AGENCE FIDJROSSE	21	60	04	45
AGENCE CADJÈHOUN (Privée/VIP)21	60	04	60
CALAVI	66	26	47	80
AGENCE CALAVI TOGOUDO	21	60	04	19
PORTO-NOVO	20	22	70	50
AGENCE CATCHI	21	60	04	37
BOHICON	22	51	00	84
AGENCE BOHICON	21	60	04	42
PARAKOU	23	61	18	50
AGENCE DE PARAKOU	21	60	04	28

HORAIRES D'OUVERTURE DE NOS AGENCES

(Sauf l'Agence du Stade de l'Amitié)

DU LUNDI AU VENDREDI: DE 8H A 17H

SAMEDI: DE 09H A 13H

HORAIRES D'OUVERTURE STADE DE L'AMITIÉ

DU LUNDI AU VENDREDI : DE 10H À 13H

14H30 À 19H

SAMEDI: DE 09H À 13H

SIÈGE ET AGENCE PRINCIPALE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAI DE 32.000.000.000 F CFA RC: RB/COT/07 B 2058 COTONOU - CIB: BJ104

IFU n°3200700065718

Siège: Lot 4153, Avenue Clozel Placodji-Kpodji

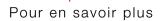
01 BP 585 COTONOU

Tél: (229) 21 31 83 00 - Fax: (229) 21 31 82 95

SWIFT: SOGEBJBJ

E-mail: banque.sgb@socgen.com

À VOS CÔTÉS





RENCONTREZ

Votre conseiller en agence, ou contactez-le sur sa ligne directe, ou par messagerie sécurisée.



CONNECTEZ-VOUS

www.societegenerale.bj



APPELEZ

21 31 83 00/21 31 99 92

Du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00 Samedi 09h à 13h



DÉCOUVREZ

Une gamme complète de **mémos** disponibles en agence.